

## Les assurances complémentaires des soins dont on ne saurait se passer

Si vous souhaitez bénéficier de prestations plus étendues que celles comprises dans le minimum légal, optez pour les assurances ayant reçu les meilleures notes au test comparatif.

Ces assurances complémentaires prennent en charge, à des primes avantageuses, des prestations indispensables pour bien des assurés mais qui ne sont pas couvertes par l'assurance obligatoire des soins. De plus, TOP et SANA détiennent depuis plusieurs années les meilleures notes au test comparatif de VZ (Vermögenszentrum).



[www.sansan.ch](http://www.sansan.ch)

### TOP



**Une assurance fort appréciée incluant des prestations complémentaires dont on ne saurait se passer.**

TOP s'adapte à chaque situation de la vie en offrant des prestations pour les séjours à l'étranger, les lunettes et les verres de contact, les traitements orthodontiques chez les enfants et les jeunes (jusqu'à 20 ans), etc. En outre: TOP offre une protection juridique et en matière de santé à l'étranger, l'assistance des personnes à l'étranger.

### SANA



**Une alternative avantageuse pour la médecine complémentaire, la prévention et la promotion de la santé.**

SANA est innovante, moderne et abordable. Il s'agit de l'assurance idéale pour tous ceux qui accordent une grande importance à leur bien-être et à leur santé. Avec SANA, vous disposez toujours du libre choix entre la médecine alternative et la médecine traditionnelle.

### COMPLETA



**Le complément de prestations qui satisfait aux plus hautes exigences.**

COMPLETA offre une couverture complète et des prestations supérieures à la moyenne. Elle rembourse même des traitements effectués par des médecins non conventionnés. Avec COMPLETA, vous bénéficiez d'une protection intégrale en cas d'urgence en Suisse et à l'étranger. De plus, vous avez droit à de généreuses prestations en matière de médecine complémentaire, de prévention et de promotion de la santé.

Valable dès le 1.1.2009

## Prestations et avantages

La description détaillée de ces prestations figure dans les conditions d'assurance.

### TOP

- L'assurance TOP, très appréciée pour les diverses prestations qu'elle couvre pour des primes avantageuses, obtient depuis de nombreuses années les notes les plus élevées décernées par VZ Vermögenszentrum SA.

### SANA

- SANA, qui propose une combinaison d'assurances unique, aux nombreuses prestations en matière de médecine complémentaire, de prévention et de promotion de la santé, obtient elle aussi les meilleures notes.

### COMPLETA

- Comme son nom l'indique, COMPLETA est une assurance complète, aux prestations généreuses (TOP et SANA incluses) et conçue pour satisfaire aux exigences les plus élevées.

	Traitements ambulatoires: traitements ciblés à l'étranger	À l'étranger: assurance valable dans le monde entier en cas de traitements d'urgence	Protection juridique à l'étranger et en matière de santé	Assistance des personnes: pour les assurés se trouvant à l'étranger	Verres de lunettes/lentilles de contact	Prévention: p. ex. vaccins, ultra-sons	Promotion de la santé: cours reconnus par sansan (p. ex. fitness, école du dos)	Transports: en Suisse	Médicaments non obligatoirement à charge des caisses-maladie	Médecine complémentaire: pratiquée par des médecins, thérapeutes et praticiens en médecine naturelle reconnus par sansan	Moyens auxiliaires: selon liste sansan	Traitements orthodontiques: jusqu'à 20 ans	Formes de thérapies spéciales: selon liste sansan
<b>90%</b> max. CHF 1 000.-/année													
jusqu'à 12 mois													
max. CHF 250 000.- par cas en Europe <sup>1</sup>													
illimitée max. CHF 20 000.- pour la recherche de personnes à l'étranger													
90% max. CHF 300.-/année													
90% max. CHF 750.-/année													
75% max. CHF 200.-/domaine max. CHF 500.-/année													
max. CHF 100 000.- par année													
75% <sup>2</sup> 90% <sup>3</sup>													
75% <sup>4</sup> max. CHF 5 000.-/année <sup>5</sup>													
90% max. CHF 1 500.-/année													
75% max. CHF 10 000.-/année													
75% max. CHF 4 500.-/année													

<sup>5</sup> pour traitements stationnaires

<sup>3</sup> médicaments autorisés par swissmedic

<sup>4</sup> pour traitements ambulatoires

<sup>1</sup> hors Europe max. CHF 50 000.-

<sup>2</sup> médicaments de la médecine complémentaire